

# Comité de l'éducation

---

Mandat

**Septembre 2016**



## **1. Préambule**

L'un des plus grands défis pour la réussite de Nordiq Canada est la rétention des meilleurs athlètes par l'entremise de la voie de développement. À ce titre, le chef de la direction forme le comité de l'éducation (le comité) en tant que comité opérationnel de Nordiq Canada.

## **2. Objectif**

Conseiller le chef de la direction sur la façon dont Nordiq Canada peut encourager, soutenir et faciliter l'éducation postsecondaire au sein de la voie de développement de l'athlète pour les athlètes d'élite au Canada, peu importe que l'athlète soit membre de l'équipe nationale de ski, inscrit à un centre national d'entraînement, inscrit à un programme de club ou universitaire, ou qu'il s'entraîne de manière indépendante.

## **3. Responsabilité**

Le comité fait rapport au chef de la direction. Le comité n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du chef de la direction ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'avoir une autorisation spécifique de la part du chef de la direction.

## **4. Mandat**

Le comité apporte son expertise et ses conseils au chef de la direction en ce qui concerne les options offertes à Nordiq Canada pour appuyer une ou des voie(s) de développement des athlètes qui intègre(nt) l'enseignement postsecondaire. Plus précisément, le comité:

1. Élaborera des recommandations concernant les options offertes à Nordiq Canada pour appuyer les athlètes qui poursuivent des études postsecondaires et d'autres démarches et possibilités qui pourraient être offertes à Nordiq Canada pour améliorer la rétention des athlètes.

2. Collaborer avec les divisions (représentées par les présidents des divisions et / ou les directeurs exécutifs) pour déterminer les possibilités d'améliorer ou d'initier la programmation de ski de fond, y compris l'entraînement, au niveau postsecondaire, lorsque la division démontre un intérêt.
3. Fournir et exécuter un plan de mise en œuvre pour atteindre les recommandations sous la direction du chef de la direction.

## 5. Membres

- a. Le comité est composé des personnes suivantes
  - Un membre du Conseil
  - Un représentant du Conseil des présidents des divisions
  - Un représentant d'athlète U Sports sélectionné par des pairs au championnat universitaire canadien
  - Un directeur des sports universitaires U Sports
  - D'autres membres, si nécessaire
  - le chef de la direction (membre d'office)
- b. Les membres sont nommés par le chef de la direction.
- c. La durée du mandat des membres est d'un an, expire en septembre et est renouvelable.
- d. Le chef de la direction peut retirer tout membre du comité à sa seule discrétion.
- e. Le chef de la direction choisira le président du comité.

## 6. Prise de décision

La prise de décision se limite à fournir des conseils et des recommandations. Le comité s'efforce de fonctionner par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité voteront.

## 7. Réunions

- a. Le comité établit un calendrier de réunions qui facilite la réalisation des travaux en cours du comité en temps opportun.

- b. Les réunions du comité peuvent être en personne ou par tout autre moyen qui facilite la communication simultanée de tous les membres du comité présents.
- c. Le président peut convoquer des réunions spéciales pour répondre à des questions spécifiques au fur et à mesure qu'elles se posent.
- d. Les rapports de discussion qui reflètent toutes les recommandations et décisions importantes du comité doivent être tenus à toutes les réunions ordinaires. Les dossiers de discussion doivent être fournis au chef de la direction.
- e. Le quorum pour chaque réunion du comité est de trois personnes.